

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2010 à 20 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :

Mme Géraldine T. Quesnel	mairesse
Mme Thérèse Lemelin	conseillère district no 1
M. Daniel T. Brown	conseiller district no 2
Mme Lyse Thauvette	conseillère district no 3
Mme Sarah-Claude Racicot	conseillère district 4
M. René Levac	conseiller district no 5
M. Jacques Bouchard	conseiller district no 6

Sont également présents :

Mario Besner, directeur général et secrétaire-trésorier qui agit en tant que secrétaire de cette assemblée  
Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale

Ayant constaté le quorum, la présidente d'assemblée, déclare la séance légalement ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

**Résolution no : 10-01-01**

**Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2010**

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

- 6.6 Étude hydrogéologique pour puits d'alimentation en eau potable de la Base de Plein Air des Cèdres : mandat

Il est  
PROPOSÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR, René Levac,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2010 tel que modifié.

Adopté à l'unanimité

**Prière**

**1. Ordre du jour**

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2010

**2. Procès-verbaux**

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2009

2.2 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 16 décembre 2009

### **3. Affaires financières**

3.1 Acceptation des comptes du mois de décembre 2009

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du mois de décembre 2009

3.3 Dépôt de la liste des immeubles – vente pour non-paiement de taxes

3.4 Adoption de dépenses pour dons et subventions pour l'année 2010

### **4. Urbanisme**

4.1 Dépôt de la liste des permis du mois de décembre 2009

### **5. Affaires administratives**

5.1 Vente d'un souffleur à neige

5.2 MRC Vaudreuil-Soulanges :

5.2.1 Autorisation de paiement pour nettoyage du cours d'eau de la rivière Quinchien – bassin 7

5.2.2 Autorisation de paiement pour nettoyage du cours d'eau Saint-Féréol – bassin 8

5.2.3 Autorisation de paiement pour nettoyage du cours d'eau Avila-Legault (St-Clet) – bassin 6

5.3 Lagacé Électrique Inc. : paiement de facture pour travaux à la patinoire, rue Leduc

5.4 Service de sécurité incendie : achat de deux habits de combat

5.5 Richard Leduc : location de terrain pour patinoire municipale

### **6. Affaires municipales**

6.1 Sintra Inc. : décompte progressif n° 1 pour services municipaux quant à l'alimentation du projet domiciliaire du Haut-Chamberry

6.2 Genivar : relevé d'honoraires n° 3 pour surveillance des travaux quant à l'alimentation du projet domiciliaire Haut-Chamberry

6.3 Ministère du Transport du Québec : demande d'installation de deux clignotants / intersection viaduc St-Dominique et route 338 et intersection route 338 et projet domiciliaire du Domaine du Boisé

6.4 BMI experts-conseils Inc. : offre de services pour établir le bassin versant du cours d'eau Saint-Féréol

6.5 Nouvelle bibliothèque municipale : mandat pour préparation des plans et devis

6.6 Étude hydrogéologique pour puits d'alimentation en eau potable de la Base de Plein Air des Cèdres : mandat

### **7. Base de Plein Air**

7.1 Protocole d'entente relatif à l'utilisation de la Base de Plein Air / Ville de Coteau-du-Lac : autorisation de signature

7.2 Protocole d'entente relatif à l'utilisation de la Base de Plein Air / Ville de Vaudreuil-Dorion : autorisation de signature

7.3 Reconduction de l'entente intermunicipale entre la Municipalité des Cèdres, la Ville de Saint-Lazare et la Municipalité de St-Clet aux fins de l'opération et de l'utilisation de la Base de Plein Air pour l'année 2009-2010

7.4 Camp de jour semaine de relâche 2010

- 7.5 Attribution du mandat pour l'étude sur la gouvernance pour la Base de Plein Air des cèdres
- 7.6 Vente de la motoneige de marque « Polaris - 1991 »
- 7.7 Autorisation pour la signature d'une entente pour la gestion de la cantine à la Base de Plein air des Cèdres

**8. Loisirs**

- 8.1 Navette fluviale : horaire d'opération saison 2010
- 8.2 Politique de subvention à l'élite : demande de subvention

**9. Ressources humaines**

- 9.1 Acceptation du dépôt du compte rendu du Comité des ressources humaines du 11 décembre 2009
- 9.2 Nomination de Gilles Daoust à titre de directeur des incendies et des bâtiments
- 9.3 Création du poste d'assistant contremaître
- 9.4 Responsable du service d'urbanisme : autorisation à signer des permis et avis d'infraction

**10. Service de Sécurité Incendie Les Cèdres**

- 10.1 Service de Premier Répondant et de Sécurité Incendie Les Cèdres

**11. Divers**

**Période de questions**

**Parole au Conseil**

**Levée de l'assemblée**

## **PROCÈS-VERBAL**

**Résolution no : 10-01-02**

**Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2009**

Il est  
PROPOSÉ PAR, René Levac,  
APPUYÉ PAR, Jacques Bouchard,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2009 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-03**

**Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 16 décembre 2009**

Il est

PROPOSÉ PAR, Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, Sarah-Claude Racicot,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 16 décembre 2009 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

## **AFFAIRES FINANCIÈRES**

**Résolution no : 10-01-04**

**Acceptation des comptes du mois de décembre 2009**

Il est

PROPOSÉ PAR, Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le paiement des comptes du mois de décembre 2009, tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente tel que : journal des salaires et dont lesdits documents sont déposés dans les archives de la Municipalité.

Je soussignée, Lise Roy, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites au journal des déboursés conformément à la liste produite au Conseil municipal selon les chèques suivants : (Général) n° 34757 à 34909 pour l'année 2009; (Règlements) n° 96000330 à 96000334; (Fonds de Parcs et Terrains de Jeux) n° 97000029; (Salaires) liste des salaires des employés pour les semaines n° 48, 49, 50,51 et 52 dont lesdites dépenses ont été projetées et acceptées à cette assemblée par le Conseil de la Municipalité des Cèdres ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette assemblée.

Lise Roy, c.g.a.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-05**

**Acceptation de la liste des bons de commande du mois de décembre 2009**

Il est

PROPOSÉ PAR, René Levac,  
APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

QU'en considérant l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette assemblée inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes transmise par la secrétaire-trésorière adjointe à chaque membre du Conseil, et émise en janvier 2010 pour une dépense de 154 616,20 \$ a été acceptée par le Conseil municipal à cette assemblée.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-06**

**Dépôt de la liste des immeubles – vente pour non-paiement de taxes**

Il est

PROPOSÉ PAR, René Levac,  
APPUYÉ PAR, Jacques Bouchard,  
ET RÉSOLU

QUE suite à la présentation par le secrétaire-trésorier de la liste des personnes endettées, incluant les droits de mutations, en date du 12 janvier 2010, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à expédier la liste des immeubles conformément à la loi et qui devront être vendus le 8 avril 2010 à moins que les arriérages, les intérêts, les pénalités et les frais en aient été payés au préalable;

Le secrétaire-trésorier est autorisé par les présentes à acheter, pour et au nom de la Municipalité des Cèdres, les immeubles ainsi vendus, pour le montant des taxes et des frais et d'enchérir en conséquence, afin de protéger ladite créance.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-07**

**Adoption de dépenses pour dons et subventions pour l'année 2010**

Il est

PROPOSÉ PAR, Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, René Levac,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement sur présentation de pièces justificatives, les *dons, subventions et frais de représentation pour l'année 2010 suivants :*

***Contribution 2010***

<i>La Fondation cardio-vasculaire du Suroît :</i>		<i>200 \$</i>
<i>École secondaire de la Cité des Jeunes :</i>		<i>200 \$</i>
<i>Le Centre de Femmes La Moisson :</i>		<i>100 \$</i>
<i>Club de chasse et pêche de Les Cèdres :</i>		<i>100 \$</i>
<i>Fondation rêve d'enfants :</i>		<i>50 \$</i>
<i>Club Octogone des Cèdres (journée des gens spéciaux) :</i>		<i>250 \$</i>
<i>Paroisse St-Joseph de Soulanges (feuillet paroissial) :</i>		<i>210 \$</i>
<i>La Demeure de mon enfant :</i>		<i>100 \$</i>
<i>Maison des jeunes</i>	<i>(1-02-702-90-979)</i>	<i>20 000 \$</i>
<i>Jardin des Moussaillons</i>	<i>(1-02-702-90-975)</i>	<i>500 \$</i>

<i>Classique des Cèdres</i>	<i>(1-02-701-50-999)</i>	<i>1 500 \$</i>
<i>Club de tennis Les Cèdres</i>	<i>(1-02-702-90-980)</i>	<i>500 \$</i>
<i>Subvention à l'Élite</i>	<i>(1-02-702-90-976)</i>	<i>3 000 \$</i>
<i>Subvention Activités sportives</i>	<i>(1-02-702-90-977)</i>	<i>2 000 \$</i>

**Frais de représentation 2010**

<i>Association des gens d'affaires de Soulanges :</i>	<i>200 \$</i>
<i>Municipalité de Pointe-des-Cascades :</i>	<i>200 \$</i>
<i>Ville de Saint-Lazare :</i>	<i>200 \$</i>
<i>Ville de Vaudreuil-Dorion :</i>	<i>200 \$</i>
<i>Les œuvres du diocèse :</i>	<i>90 \$</i>
<i>Maison des soins palliatifs :</i>	<i>150 \$</i>
<i>L'Aiguillage :</i>	<i>100 \$</i>

Adopté à l'unanimité

## URBANISME

**Résolution no : 10-01-08**

**Dépôt de la liste des permis du mois de décembre 2009**

CONSIDÉRANT le rapport préparé par Mme Chantal Lafleur, inspectrice municipale, concernant les permis émis pour le mois de décembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR, Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des permis du mois de décembre 2009.

Adopté à l'unanimité

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

**Résolution no : 10-01-09**

**Vente d'un souffleur à neige**

CONSIDÉRANT QU'un des souffleurs à neige au service des travaux publics est inutilisé par les employés puisqu'il est inopérant;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre d'achat pour le souffleur à neige;

Il est

PROPOSÉ PAR, Thérèse Lemelin,

APPUYÉ PAR, René Levac,

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la vente du souffleur à neige au montant de 105 \$ à M. Fernand Goulet et ce, tel que vu et inspecté par l'acheteur.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-10**

**MRC Vaudreuil-Soulanges : Autorisation de paiement pour nettoyage du cours d'eau de la rivière Quinchien – bassin 7**

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la gestion des cours d'eau* en vigueur;

CONSIDÉRANT la quote-part de la Municipalité pour le nettoyage du cours d'eau;

Il est

PROPOSÉ PAR, René Levac,  
APPUYÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture n° 290132 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 13 903,37 \$ (taxes incluses) qui sera imputé aux riverains du cours d'eau de la *Rivière Quinchien* tel que stipulé au règlement n° 324-2009 sur la taxation 2010, budget 2010, taux d'intérêts, modalités de paiement et heures de bureau adopté le 16 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-11**

**MRC Vaudreuil-Soulanges : Autorisation de paiement pour nettoyage du cours d'eau Saint-Féréol – bassin 8**

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la gestion des cours d'eau* en vigueur;

CONSIDÉRANT la quote-part de la Municipalité pour le nettoyage du cours d'eau;

Il est

PROPOSÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture n° 290135 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 17 167,12 \$ (taxes incluses) qui sera imputé aux riverains du cours d'eau de *Saint-Féréol* tel que stipulé au règlement n° 324-2009 sur la taxation 2010, budget 2010, taux d'intérêts, modalités de paiement et heures de bureau adopté le 16 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-12**

**MRC Vaudreuil-Soulanges : Autorisation de paiement pour nettoyage du cours d'eau Avila-Legault (St-Clet) – bassin 6**

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la gestion des cours d'eau* en vigueur;

CONSIDÉRANT la quote-part de la Municipalité pour le nettoyage du cours d'eau;

Il est

PROPOSÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR, René Levac,

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture n° 290128 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant de 22 040,02 \$ (taxes incluses) qui sera imputé aux riverains du cours d'eau *Avila-Legault* tel que stipulé au règlement n° 324-2009 sur la taxation 2010, budget 2010, taux d'intérêts, modalités de paiement et heures de bureau adopté le 16 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-13**

**Lagacé Électrique Inc. : paiement de facture pour travaux à la patinoire, rue Leduc**

CONSIDÉRANT les travaux d'éclairage réalisés à la patinoire de la rue Leduc;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 17405 de la firme *Lagacé Électrique Inc.* au montant de 1 782,20 \$ (taxes en sus);

Il est

PROPOSÉ PAR, Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, Sarah-Claude Racicot,  
ET RÉSOLU

D'ACQUITTER la facture n° 17405 de la firme *Lagacé Électrique Inc.* au montant de 1 782,20 \$ pour les travaux d'éclairage réalisés à la patinoire de la rue Leduc.

QUE la dépense soit affectée au budget du service des loisirs.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-14**

**Service de sécurité incendie : achat de deux habits de combat**

CONSIDÉRANT les besoins du Service de sécurité incendie d'acquérir deux habits de combat;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de Sécurité Incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR, Daniel T. Brown,  
APPUYÉ PAR, Lyse Thauvette,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de deux habits de combat au montant de 1 250 \$ l'unité (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au fonds de roulement sur une période de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-15**

**Richard Leduc : location de terrain pour patinoire municipale**

CONSIDÉRANT la demande de citoyens de bénéficier d'une patinoire dans le secteur de la rue Leduc;

CONSIDÉRANT l'absence de parc municipal dans ce secteur;

CONSIDÉRANT l'offre de location d'un terrain, propriété de M. Richard Leduc;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de location du terrain de M. Richard Leduc, au montant de 425 \$ pour la saison afin d'y ériger une patinoire pour les résidents du secteur de la rue Leduc.

Adopté à l'unanimité

## **AFFAIRES MUNICIPALES**

**Résolution no : 10-01-16**

**Sintra inc. : décompte progressif n° 1 pour services municipaux quant à l'alimentation du projet domiciliaire du Haut-Chamberry**

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme *Sintra inc.* (résolution n° : 09-05-219) quant à l'alimentation du projet domiciliaire du Haut-Chamberry;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux à 18.58% ;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif n° 1 émis par la firme *Génivar* en date du 18 décembre 2009 au montant de 278 049,91 \$ (taxes incluses) pour les travaux réalisés en date du 18 décembre 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieur *Génivar* pour le paiement à la firme *Sintra Inc.*;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Jacques Bouchard,  
APPUYÉ PAR, René Levac,  
ET RÉSOLU

DE verser la somme de 278 049,91 \$ (taxes incluses) à la firme *Sintra inc.* pour les travaux réalisés en date du 18 décembre 2009 dans le cadre de l'alimentation du projet domiciliaire du Haut-Chamberry;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt n° 303-2007.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-17**

**Genivar : relevé d'honoraires n° 3 pour surveillance des travaux quant à l'alimentation du projet domiciliaire Haut-Chamberry**

CONSIDÉRANT la résolution n° 09-11-470 mandatant la firme *Genivar* pour la surveillance des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc au coût de 98 617,50 \$ afin d'alimenter le projet domiciliaire du Haut-Chamberry;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux à 18.58% ;

CONSIDÉRANT la réception du relevé d'honoraires n° 3 en date du 21 décembre 2009;

Il est

PROPOSÉ PAR, Jacques Bouchard,  
APPUYÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la somme de 18 323,13 \$ (taxes en sus) à la firme *Genivar* ;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt n° 303-2007.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-18**

**Ministère du Transport du Québec : demande d'installation de deux clignotants / intersection chemin St-Dominique et route 338 et intersection route 338 et projet domiciliaire du Boisé Lucerne**

CONSIDÉRANT l'achalandage et la vitesse sur la route 338 (chemin du canal);

CONSIDÉRANT les nombreux citoyens circulant sur le chemin St-Dominique et dans le Boisé Lucerne;

CONSIDÉRANT la pénombre sur cette route secondaire;

CONSIDÉRANT le risque d'accidents à ces intersections;

CONSIDÉRANT tous ces motifs quant à la sécurité et à la dangerosité pour les automobilistes ;

Il est

PROPOSÉ PAR, René Levac,  
APPUYÉ PAR, Lyse Thauvette,  
ET RÉSOLU

DE demander au ministère du Transport du Québec d'installer un clignotant à l'intersection du chemin St-Dominique et la route 338 ainsi qu'à l'intersection de la route 338 et du projet domiciliaire du Boisé Lucerne.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-19**

**BMI experts-conseils Inc. : offre de services pour établir le bassin versant du cours d'eau Saint-Féréol (bassin 8)**

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la gestion des cours d'eau* en vigueur;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme *BMI experts-conseils Inc.* pour déterminer les limites du bassin versant et établir la liste des propriétés touchées par les travaux qui ont été réalisés par le MRC en 2009 dans le cours d'eau Saint-Féréol;

Il est

PROPOSÉ PAR, René Levac,  
APPUYÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

DE mandater la firme *BMI experts-conseils Inc.* afin de déterminer les limites du bassin versant et établir la liste des propriétés touchées dans le cours d'eau Saint-Féréol et ce, au coût de 3 000 \$ (taxes en sus);

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-20**

**Nouvelle bibliothèque municipale : mandat pour préparation des plans et devis**

CONSIDÉRANT l'appel de proposition de services professionnels pour la réalisation des plans et devis dans le cadre du projet de construction de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres de service de firmes d'architectes ont été déposés :

- *Firme Poirier / Fontaine au montant de 40 000 \$ (taxes en sus) incluant les plans et devis préliminaires et définitifs;*
- *Firme Normand Langlois au montant de 25 000\$ (taxes en sus) incluant les plans et devis préliminaires et définitifs;*

Il est

PROPOSÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat quant à la préparation des plans et devis en architecture pour le projet de construction de la nouvelle bibliothèque municipale à la firme *Normand Langlois* au coût de 25 000 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-21**

**Étude hydrogéologique pour puits d'alimentation en eau potable de la Base de Plein Air des Cèdres : mandat**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une expertise hydrogéologique pour le puits d'alimentation en eau potable de la Base de Plein Air des Cèdres afin de se conformer au règlement sur le captage des eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) offres de service ont été déposés :

- *Firme TechnoRem au montant de 5 690 \$ (taxes en sus);*
- *Firme Perrier Experts-Conseils Inc. au montant de 3 505, 96 \$ (taxes en sus);*

Il est

PROPOSÉ PAR, Thérèse Lemelin,

APPUYÉ PAR, Lyse Thauvette,

ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat pour l'élaboration d'une étude hydrogéologique à la firme *Perrier Experts-Conseils* au coût de 3 505,96 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

## **BASE DE PLEIN AIR DES CÈDRES**

**Résolution no : 10-01-22**

**Protocole d'entente relatif à l'utilisation de la Base de Plein Air / Ville de Coteau-du-Lac : autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Coteau-du-Lac de soutenir financièrement l'acquisition d'une carte de membre pour leurs citoyens en échange d'un tarif préférentiel pour l'année 2009-2010;

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville de Coteau-du-Lac faisant état d'une contribution financière d'une valeur maximale de 5 000 \$ pour soutenir les 100 premières familles dans l'acquisition d'une carte de membre familiale;

CONSIDÉRANT QUE ces 100 premières familles bénéficient d'un tarif préférentiel correspondant à 70 \$ au lieu de 120 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de réaliser des ententes municipales pour la Base de Plein Air dans le but de promouvoir ses activités et services ainsi que d'augmenter son achalandage;

Il est

PROPOSÉ PAR, Sarah-Claude Racicot,

APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la mairesse, Mme Géraldine T. Quesnel et le directeur général, M. Mario Besner, à signer le protocole d'entente entre la Ville de Coteau-du-Lac et la Municipalités des Cèdres;

QUE cette entente prend effet à compter de la date de signature et de façon rétroactive depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009 et ce, jusqu'au 31 octobre 2010 pour permettre aux membres inscrits avant la signature de bénéficier du contenu de cette entente.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-23**

**Protocole d'entente relatif à l'utilisation de la Base de Plein Air / Ville de Vaudreuil-Dorion : autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Vaudreuil-Dorion de soutenir financièrement l'acquisition d'une carte de membre pour leurs citoyens en échange d'un tarif préférentiel pour l'année 2009-2010;

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville de Vaudreuil-Dorion faisant état d'une contribution financière d'une valeur maximale de 5 000 \$ pour soutenir les 100 premières familles dans l'acquisition d'une carte de membre familiale;

CONSIDÉRANT QUE ces 100 premières familles bénéficient d'un tarif préférentiel correspondant à 70 \$ au lieu de 120 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de réaliser des ententes municipales pour la Base de Plein Air dans le but de promouvoir ses activités et services ainsi que d'augmenter son achalandage;

Il est

PROPOSÉ PAR, Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la mairesse, Mme Géraldine T. Quesnel et le directeur général, M. Mario Besner, à signer le protocole d'entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et la Municipalités des Cèdres;

QUE cette entente prend effet à compter de la date de signature et de façon rétroactive depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009 et ce, jusqu'au 31 octobre 2010 pour permettre aux membres inscrits avant la signature de bénéficier du contenu de cette entente.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-24**

**Reconduction de l'entente intermunicipale entre la Municipalité des Cèdres, la Ville de Saint-Lazare et la Municipalité de St-Clet aux fins de l'opération et de l'utilisation de la Base de Plein Air pour l'année 2009-2010**

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale entre la Municipalité des Cèdres, la Ville de St-Lazare et la Municipalité de St-Clet est échue;

CONSIDÉRANT la volonté des parties à reconduire cette entente pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 30 novembre 2010;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties quant à la tarification et la participation financière pour la durée de l'entente soit une somme de 2 000 \$ pour la Municipalité de St-Clet et 30 000 \$ pour la Ville de St-Lazare de même qu'un tarif préférentiel de 50 \$ pour une carte familiale et 30 \$ pour une carte individuelle aux résidents des Municipalités et Ville touchées par l'entente;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la mairesse, Mme Géraldine T. Quesnel et le directeur général, M. Mario Besner, à reconduire l'entente intermunicipale pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2009 au 30 novembre 2010 avec la Ville de St-Lazare et la Municipalité de St-Clet.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-25**  
**Camp de jour semaine de relâche 2010**

CONSIDÉRANT la semaine de relâche scolaire qui se déroulera du 1 au 5 mars 2010;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de diversifier les services de la Base, quatre types de camp de jour seront offerts lors de la relâche scolaire :

- *Relâche Plein air : activités traditionnelles de ski de fond, patins, glissade et raquette;*
- *Relâche Plein air et Bricolage : activités traditionnelles avec un projet bricolage spécifique;*
- *Relâche Plein air et Survie : activités traditionnelles avec une attention particulière à l'initiation à la survie;*
- *Relâche Plein air et Jack Rabbit : activités traditionnelles avec une attention particulière à l'initiation au ski de fond.*

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de la Base de Plein Air quant à la tarification du camp de jour de la semaine de relâche 2010;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Sarah-Claude Racicot,  
APPUYÉ PAR, René Levac,  
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER la recommandation de la directrice de la Base de Plein Air des Cèdres et d'accepter les tarifications suivantes pour les camps de jour de la semaine de relâche 2010 :

***Relâche Plein Air - Relâche Plein Air et Bricolage - Relâche Plein Air et Survie :***

TARIFS PROPOSÉS	À LA SEMAINE	À LA JOURNÉE	DÉTAILS
1 <sup>er</sup> enfant – non résident	180 \$	40 \$	Inclus le service de garde, la journée d'animation et le dîner
2 <sup>ème</sup> enfant – non résident	175 \$	40 \$	
1 <sup>er</sup> enfant – Les Cèdres	160 \$	40 \$	
2 <sup>ème</sup> enfant – Les Cèdres	155 \$	40 \$	

***Relâche Plein air et Jack Rabbit :***

TARIFS PROPOSÉS	À LA SEMAINE	DÉTAILS
1 <sup>er</sup> enfant – non résident	200 \$	Inclus le service de garde, la journée d'animation et le dîner
2 <sup>ème</sup> enfant – non résident	195 \$	
1 <sup>er</sup> enfant – Les Cèdres	190 \$	
2 <sup>ème</sup> enfant – Les Cèdres	185 \$	

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-26**

**Attribution du mandat pour l'étude sur la gouvernance pour la Base de Plein Air des Cèdres**

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par le Conseil municipal de s'engager dans un processus de réflexion quant au type de gouvernance requis à la Base de Plein Air des Cèdres;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 000 \$ est réservée à cette fin (résolution 09-07-316);

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Luc St-Jean, consultant, pour la réalisation de ce mandat pour un montant s'élevant à 6 380 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des loisirs de St-Lazare, de la directrice de la Base de Plein Air et une résolution en ce sens de la Ville de St-Lazare;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Sarah-Claude Racicot,  
APPUYÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de monsieur Luc Saint-Jean à titre de consultant afin de réaliser l'étude sur la gouvernance de la Base de Plein Air des Cèdres au montant forfaitaire de 6 380 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-27**

**Vente de la motoneige de marque « Polaris - 1991 »**

CONSIDÉRANT QUE la motoneige de marque POLARIS 1991 est inutilisée par les employés de la Base de Plein Air en raison de sa désuétude;

CONSIDÉRANT l'acquisition d'une nouvelle motoneige en 2008;

Il est  
PROPOSÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
APPUYÉ PAR, René Levac,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice de la Base de Plein Air des Cèdres, Mme Caroline Freulon, de procéder à juste prix à la vente de la motoneige Polaris – 1991.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-28**

**Autorisation pour la signature d'une entente pour la gestion de la cantine à la Base de Plein Air des Cèdres**

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'entreprise *Biocombo* à offrir un service de restauration en saison hivernale;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Base de Plein Air des Cèdres d'offrir ce service à sa clientèle;

CONSIDÉRANT le complément que représente ce service à la mise à disposition des machines distributrices en semaine;

CONSIDÉRANT la conformité légale de l'entreprise *Biocombo* d'opérer la cantine;

Il est

PROPOSÉ PAR, Sarah-Claude Racicot,  
APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Mario Besner, à signer une entente pour la période hivernale 2009-2010 avec l'entreprise *Biocombo* pour assurer la gestion de la cantine de la Base de Plein Air des Cèdres.

Adopté à l'unanimité

## LOISIRS

**Résolution no : 10-01-29**

**Navette fluviale : horaire d'opération saison 2010**

CONSIDÉRANT l'entente quadripartite intervenue entre la Municipalité des Cèdres, la ville de Salaberry-de-Valleyfield, la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la MRC de Beauharnois-Salaberry (résolution 09-09-389) concernant les activités d'opération de la navette fluviale Les Cèdres / Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des loisirs, M. François Robillard quant à l'horaire d'opération de la navette fluviale;

Il est

PROPOSÉ PAR, Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'horaire d'opération suivante de la navette fluviale pour la saison estivale 2010:

**Horaire : 8 h à 18 h**

*MAI : 15, 16, 17, 22, 23, 29 et 30*

*JUIN : 5, 6, 12, 13, 19, 20, 24, 25, 26 et 27*

*JUILLET : 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31*

*AOÛT : 1<sup>er</sup>, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28 et 29*

*SEPTEMBRE : 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 18, 19, 25 et 26*

*OCTOBRE : 2, 3, 9, 10 et 11*

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-30**

**Politique de subvention à l'élite : demande de subvention**

CONSIDÉRANT la demande financière reçue dans le cadre de la *Politique de subvention à l'élite*;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux critères de la politique;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires;

Il est

PROPOSÉ PAR, Jacques Bouchard,  
APPUYÉ PAR, Sarah-Claude Racicot,  
ET RÉSOLU

DE verser un montant total de 600 \$ pour Abygail et Élisabeth MacLean dans le cadre de leurs compétitions avec l'équipe de triathlon Soulanges.

Adopté à l'unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

**Résolution no : 10-01-31**

**Acceptation du dépôt du compte rendu du Comité des ressources humaines du 11 décembre 2009**

Il est

PROPOSÉ PAR, Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, René Levac,  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le compte rendu du Comité des ressources humaines et des conventions collectives du 11 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-32**

**Nomination de Gilles Daoust à titre de directeur des incendies et des bâtiments**

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité en matière de gestion d'entretien des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines et du directeur général;

CONSIDÉRANT l'expertise du directeur des incendies en matière de bâtiments;

Il est

PROPOSÉ PAR, René Levac,  
APPUYÉ PAR, Daniel T. Brown,  
ET RÉSOLU

DE nommer M. Gilles Daoust, à titre de directeur des incendies et des bâtiments et ce, à compter du 18 janvier 2010 selon les tâches et responsabilités définies, conditions salariales et avantages sociaux convenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-33**

**Création du poste d'assistant contremaître**

CONSIDÉRANT l'essor de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les nombreux développements résidentiels, commerciaux, et industriels en cours et à venir;

CONSIDÉRANT les besoins accrus de la Municipalité en matière de planification, contrôle, exécution et surveillance des travaux et de réparation au service des travaux publics afin d'assister le contremaître de la voirie dans ses fonctions;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines et du directeur général;

Il est

PROPOSÉ PAR, René Levac,  
APPUYÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Mario Besner, à afficher le poste d'assistant contremaître dans les journaux locaux et site internet afférent.

Adopté à l'unanimité

**Résolution no : 10-01-34**

**Responsable du service d'urbanisme : autorisation à signer des permis et avis d'infraction**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'augmenter l'efficacité du service aux citoyens au service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la nécessité de bénéficier d'une personne supplémentaire afin de procéder rapidement à l'émission des permis et avis d'infraction;

Il est

PROPOSÉ PAR, Lyse Thauvette,  
APPUYÉ PAR, Jacques Bouchard,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le responsable de l'urbanisme, M. Julien Laberge, à émettre des avis d'infraction et de procéder à l'émission des permis et certificats et ainsi appliquer l'ensemble des règlements, le tout conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et dispositions du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

## **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE LES CÈDRES**

**Résolution no : 10-01-35**

**Service de Premier Répondant et de Sécurité Incendie Les Cèdres**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport concernant le bilan du projet pilote de la fusion des services de Premier Répondant et Sécurité incendie Les Cèdres;

CONSIDÉRANT les rapports et statistiques déposés;

CONSIDÉRANT la satisfaction des directeurs des deux services;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur et du comité du service sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR, René Levac,  
APPUYÉ PAR, Thérèse Lemelin,  
ET RÉSOLU

DE confier l'administration générale de la division médicale au service de sécurité incendie et ce, jusqu'au renouvellement de l'entente des pompiers à temps partiel soit le 31 décembre 2010;

QUE les ententes qui sont présentement en vigueur pour chacun des deux services soient maintenues.

Adopté à l'unanimité

### **Période de questions**

Début de la période de questions : 20 h 45

Fin de la période de questions : 21 h 10

**Parole au Conseil**

**Résolution no : 10-01-36**

**Levée de l'assemblée**

Il est  
PROPOSÉ PAR, Jacques Bouchard,  
APPUYÉ PAR, Lyse Thauvette,  
ET RÉSOLU

QUE les items inscrits à l'ordre du jour ont tous été étudiés et considérés;

QU'une période de questions aux citoyens a été tenue;

DE clore la présente séance ordinaire à 21 h 15.

Adopté à l'unanimité

La mairesse,

Le directeur général et  
secrétaire trésorier,

Géraldine T. Quesnel

Mario Besner